

Plan Marshall, Plan Stratégique Transversal N°3,  
Plan de Préventions et Proximité, Plan Pénurie,...

# de bons plans à destination d'une offre de formation de qualité ?

Il est un fait : le paysage de la formation des adultes s'est profondément transformé au cours des dernières décennies. Les modes d'organisation, les pratiques pédagogiques, les finalités des formations ont évolué en fonction des changements de l'environnement : ouverture des marchés, transformation du rôle de l'Etat et politique d'activation, principe d'autonomisation et de responsabilisation des individus, régulation du marché de l'emploi et de la formation.



En Région wallonne, des mesures ont été prises par le Gouvernement wallon à travers le Plan Marshall, centré sur l'objectif de développement économique, la création d'emplois couplés aux besoins des entreprises. C'est ainsi que de nombreux appels à projets ont été lancés pour lutter, par exemple, contre la pénurie de main-d'œuvre dans des secteurs sensibles (bâtiment, horeca, soins de santé...).

Le Forem, en tant qu'opérateur du marché de l'emploi et de la formation, a été désigné pour impulser ces opérations, dans le cadre du plan Marshall. Le Forem intervient sur divers axes de ce plan, mais agit principalement au niveau de l'axe 5 «Suscitez des compétences pour l'emploi». Cet axe concerne presque exclusivement les missions remplies par le Forem, qui organise et coordonne des actions visant à :

- répondre rapidement aux métiers en pénurie (Job Focus);
- améliorer la connaissance des langues en Région wallonne (Plan Langues);
- augmenter la qualité de la formation et de l'enseignement qualifiants.



- Le vaste champ de la formation des adultes s'est dès lors progressivement privatisé et "marchandisé". En effet, à l'instar du secteur non-marchand dans son ensemble, le secteur des EFT/OISP est de plus en plus souvent sollicité par des "appels à projets" de type public (le Fonds social européen, les appels à initiatives lancés par les représentants politiques,...), ou privé (la Fondation Roi Baudouin, les fonds de mécénat des entreprises,...).

C'est ainsi que le Forem vient de lancer, pour la troisième édition consécutive, un appel à initiatives dans le cadre des «métiers en pénuries». Cet appel concerne directement les EFT et les OISP. Il a pour objectif d'amener à la formation qualifiante, et/ou à l'emploi dans des métiers en pénurie, le public des EFT/OISP, avec une priorité pour le public jeune visé par la mesure «Jobtonic»<sup>1</sup>. Les EFT et OISP sont donc invitées à proposer des actions de formation répondant aux métiers en pénurie.

Ces derniers sont déterminés par le Forem.

Si les appels à initiatives représentent certes des opportunités pour innover et lancer des actions pilotes, ils ne peuvent toutefois garantir un devenir harmonieux et cohérent des associations. Ces appels à projets présentent, en effet, des limites budgétaires certaines, induisent au sein des opérateurs des effets d'inégalités<sup>2</sup>, génèrent, de par leur caractère exceptionnel, de l'insécurité au sein des centres et pour les travailleurs du secteur, comportent enfin des dimensions aléatoires en ce qui concerne leur recevabilité.

<sup>1</sup> Jobtonic est, au niveau du Forem, une mesure permettant d'accompagner les jeunes de moins de 25 ans, dès leur sortie de l'école, dans le cadre de leur recherche d'emploi.

<sup>2</sup> En effet, répondre à un (à des) appel(s) à projets requiert des moyens humains (recherche d'informations, suivi et réponses aux cahiers des charges, mise en place du projet) qui ne sont malheureusement pas accessibles à toutes les associations.







Dans notre secteur, il est fondamental que les centres se concentrent sur leurs missions de formation d'un public particulièrement fragilisé et non sur la chasse aux moyens. C'est la raison pour laquelle un financement structurel est porteur d'une qualité de formation et d'un fonctionnement démocratique du secteur de l'insertion socioprofessionnelle, en garantissant une équité de traitement entre tous les opérateurs.

Au-delà de ces considérations stratégiques, si l'on tient compte des missions spécifiques de formation qui sont dévolues aux EFT et OISP, il est nécessaire de s'interroger sur les impacts que pourraient avoir les appels à projets sur les pratiques de formation, la sélection des stagiaires, le mode de fonctionnement d'un opérateur de formation.

Force est de constater que les appels à initiatives sont limités dans le temps et ne permettent pas de mettre en place un projet en y associant tous les partenaires potentiels, en explorant de manière rigoureuse les besoins du bassin sociogéographique et des publics.

La logique de financement qui les sous-tend implique que l'on prenne tout d'abord en compte des critères édictés par "l'appel d'offres" et non des besoins réels des personnes. Parmi celles-ci, les réalités des personnes les plus éloignées de l'emploi et de la formation que sont nos publics, pourraient se situer en contradiction avec les objectifs recherchés par ces initiatives.

Les hypothèses pédagogiques (un processus de formation individuel et collectif sur le long terme) de notre secteur ne rencontrent pas toujours les logiques de résultats immédiats poursuivies par certains plans. Bon nombre de stagiaires de notre secteur ne constitue, en effet, pas un public potentiel pour des actions pilotes. Au vu du parcours des personnes, les appels à initiatives



peuvent, pour certains publics, constituer un risque d'échec supplémentaire et un non-sens pédagogique... Qu'en est-il lorsqu'une personne arrête son parcours? Quelles sont les sanctions humaines et administratives qui lui seront réservées? Quel est le rôle de l'opérateur de formation à cet égard? Comment former durablement et en profondeur en un laps de temps imparti et le plus souvent très court? Comment garantir l'adéquation de la formation à la motivation des personnes? Quelle évaluation apporte-t-on à cette expérience?

Pour tenter de répondre à tout prix aux conditions d'éligibilité, le piège n'est-il pas de cibler un public mieux à même de répondre aux prescrits du "concours" et apte à répondre immédiatement à une certaine exigence "d'efficacité".

Il faut, en effet, être attentif à éviter la mise en place de politiques de "recrutement" de stagiaires ciblées soit sur les appels à projets, soit sur l'action de base d'insertion. Qu'en est-il dès lors du droit à la formation pour tous et toutes et que devient l'hypothèse selon laquelle l'entrée en formation est conditionnée au projet de la personne?

Enfin, dans le champ complexe de la formation des adultes peu qualifiés, il apparaît que les stagiaires ne peuvent maîtriser toutes les informations sur l'offre de formation.

L'adjonction de formations spécifiques générées par des opérateurs spécialisés dans un temps circonscrit ajoute à la complexité du paysage et peut conférer une opacité à l'action de se former.

En conclusion, l'offre de formation des EFT/OISP doit prioritairement relever d'un mode de financement structurel qui garantit la qualité et la pérennité de l'action. Les appels à projets devraient être réservés aux actions périphériques et innovantes des centres. Ce n'est manifestement pas le cas actuellement, puisque de nombreux opérateurs doivent, encore aujourd'hui, recourir à cette logique pour assurer leurs activités de formation de base, voire même leur survie. A travers la réforme du secteur (le nouveau décret EFT/OISP), ce n'était pourtant pas l'objectif poursuivi.

Toutefois, un principe de réalité incite les centres à rechercher des moyens publics ou privés complémentaires. Ne pourrait-on pas imaginer que certains appels à initiatives soient dès lors intégrés dans les enveloppes budgétaires destinées au financement structurel... ? ●

Anne-Hélène Lulling

Directrice de Lire et Ecrire en Wallonie

Véronique Dupont

Coordinatrice de projets pour Lire et Ecrire en Wallonie